

## LES INSTALLATIONS D'EXPLOITANTS AFFILIÉS À LA MSA EN NORMANDIE EN 2019 MARS 2021 N°5

# Les installations permettent le remplacement de près de deux départs d'exploitants normands sur trois

Plus de 700 installations d'exploitants agricoles ont été enregistrées par la MSA en Normandie en 2019. L'élevage bovin laitier et la polyculture-élevage dominant, même si toutes les filières normandes sont représentées. Le recul sur les installations passées montre que plus de 90 % des jeunes installés sont encore en activité 6 ans plus tard. Toutes filières confondues, les installations compensent près de 2 cessations sur 3. Le renouvellement est élevé dans les cultures, plus réduit dans l'élevage bovin.

Les nouveaux exploitants sont plutôt des hommes, souvent de moins de 30 ans, optant en majorité pour une forme sociétaire.

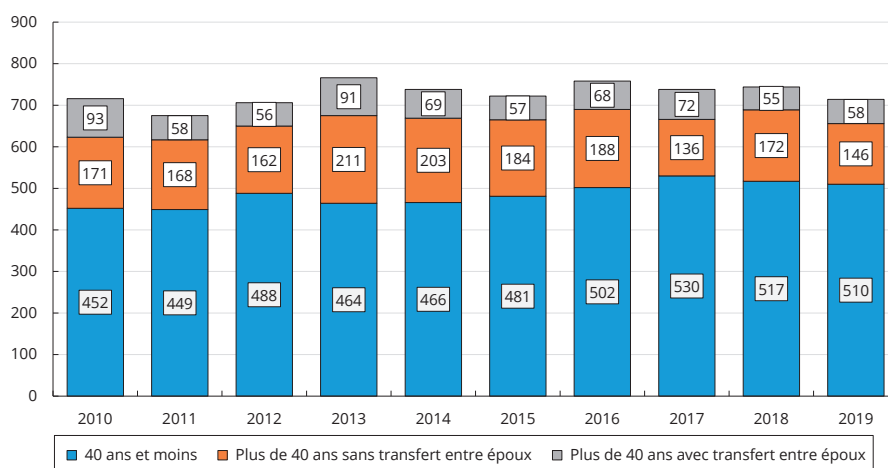
La Mutualité Sociale Agricole (MSA) gère la protection sociale de la population agricole en France. La MSA comptabilise notamment les premières affiliations d'exploitants agricoles (cf. encadré *Méthodes*). En 2019, 714 personnes se sont installées comme chefs d'exploitation en Normandie, soit un peu moins que sur la période 2010-2018 en moyenne (729 installations). Si l'on exclut les transferts entre époux, qui permettent aux conjoints de prendre la direction d'une exploitation lorsque le chef part à la retraite, l'année 2019 s'inscrit dans la moyenne de la décennie. Cette publication porte sur les installations, les cessations et le renouvellement des exploitants normands, sans prise en compte des transferts entre époux.

### 3 filières concentrent 7 installations sur 10

3 systèmes de production concentrent 72 % des installations de 2019 : l'élevage bovin lait (195 installations), la polyculture-élevage (191) et les grandes cultures, qui englobent

### Hors transferts entre époux, entre 600 et 700 installations par an en Normandie dans les années 2010

Installations des chefs d'exploitation en Normandie entre 2010 et 2019 selon l'âge et le statut



Source : MSA

les cultures industrielles (86). La Normandie représente globalement, en 2019, 6 % des installations au plan national, mais 14 % dans l'élevage bovin laitier et 12 % en polyculture-élevage. D'autres filières sont également représentées : le maraîchage et l'horticulture (46 installations en 2019), l'élevage bovin pour la viande (33, soit bien moins que lors des années précédentes) ; puis viennent

les élevages de chevaux (26), de volaille et lapins (27 en tout). Les installations en élevage ovin, caprin et porcin sont peu nombreuses.

Par rapport aux effectifs d'exploitants en activité en 2018, les installations sont surreprésentées en cultures et polyculture-élevage, et sous-représentées en élevage. Le constat est le même les années précédentes.

La Manche et l'Orne concentrent la moitié des installations de la région en 2019 (respectivement 192 et 144), comme des exploitants en activité d'ailleurs. Puis viennent la Seine-Maritime (124 installations), le Calvados (107) et l'Eure (89). C'est également le classement des départements selon le cheptel bovin détenu, ce qui traduit l'influence de cet élevage sur les installations d'exploitants.

## Les installations compensent près de 2 départs sur 3

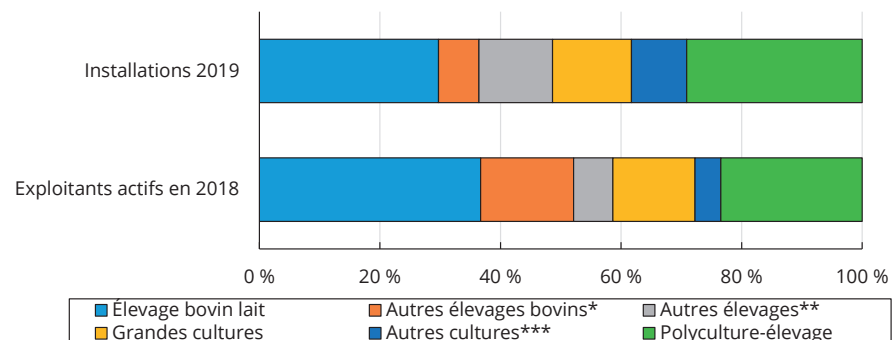
Toutes productions confondues, les installations ne compensent pas les cessations d'activité, en Normandie comme en France. Avec 656 installations (hors transferts entre époux) et un peu plus de 1000 cessations, le taux de renouvellement des exploitants normands s'élève à 63 % en 2019. Ce renouvellement est presque le même (64 %) sur la période 2015-2019, avec 673 installations et 1 057 cessations par an en moyenne. En France, le renouvellement se situe au même niveau en moyenne sur cette période.

## Renouvellement important dans les cultures, plus réduit en élevage bovin

Les taux de renouvellement sont assez élevés dans les cultures (75 % en 2019) et la polyculture-élevage (68 %). Le remplacement est plus difficile dans l'élevage bovin : en 2019, les installations compensent 50 % des départs en bovin lait, 60 % en bovin viande, 16 % en bovin mixte. Les valeurs varient selon les années, mais ces tendances sont les mêmes sur la période 2015-2019. Les installations, changements d'orientation et cessations sont à mettre en regard avec les évolutions structurelles de l'agriculture normande ces dernières années, sur fond de recomposition du paysage laitier dans le cadre de l'arrêt des quotas. L'élevage bovin lait, filière connaissant structurellement dans

## Les installations surreprésentées en cultures et polyculture-élevage, sous-représentées en élevage

Répartition des chefs d'exploitation en activité en 2018 et des installations en 2019 selon le type de production



Source : MSA

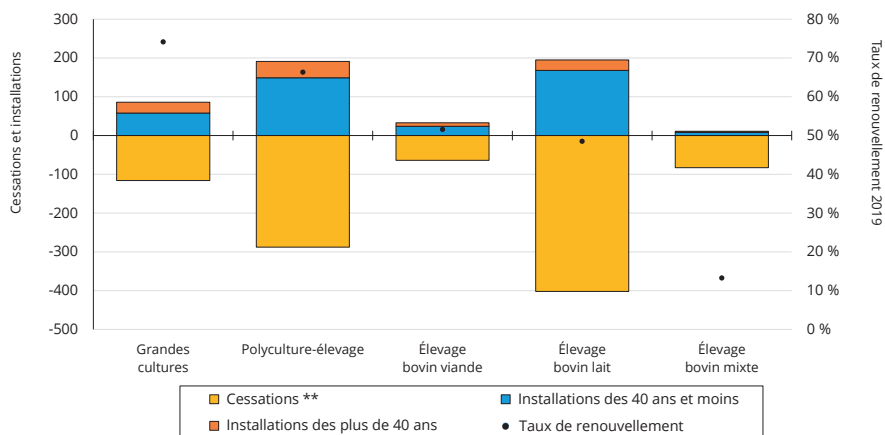
\* Bovins viande et bovins mixte

\*\* Ovins, caprins, porcins, volaille, lapins, chevaux et autres gros animaux

\*\*\* Essentiellement maraîchage, horticulture et arboriculture

## En 2019, les installations couvrent 3 départs sur 4 en grandes cultures, 1 sur 2 en élevage bovin lait

Installations, cessations des chefs d'exploitation et taux de renouvellement dans les principales filières normandes\* en 2019 - (classement selon taux de renouvellement décroissant)



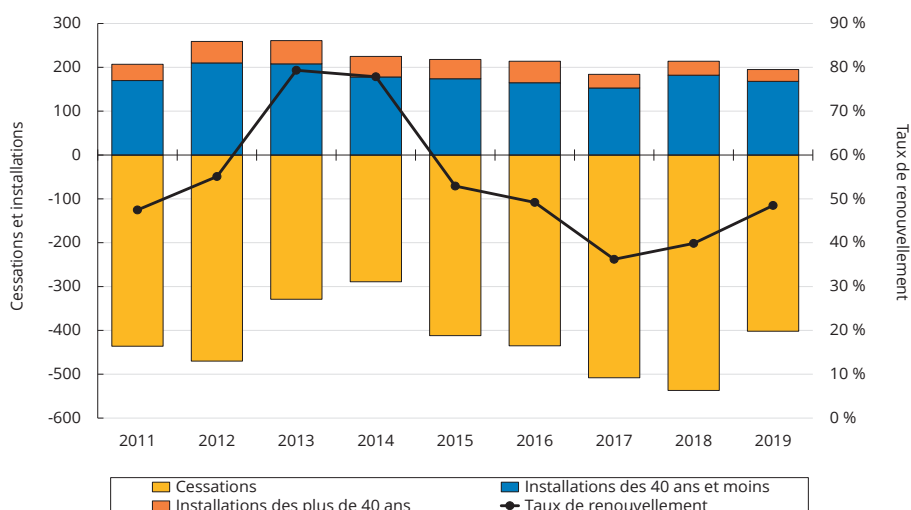
Source : MSA, traitement Draaf Normandie

\* Ces filières représentent 89 % des exploitants affiliés à la MSA en 2018 et 79 % des installations en 2019

\*\* Cessations : arrêts définitifs

## En bovin lait, l'arrêt des quotas influence fortement installations et cessations

Installations, cessations des chefs d'exploitation et taux de renouvellement dans l'élevage bovin lait entre 2010 et 2019



Source : MSA, traitement Draaf Normandie

la région le plus d'installations, mais aussi de sorties, en est l'illustration. En 2013 et 2014, soit juste avant la fin des quotas, on observe un niveau élevé des installations en bovin lait et surtout un repli des cessations. Puis, à partir de 2015, les installations se stabilisent, alors que les cessations augmentent sensiblement.

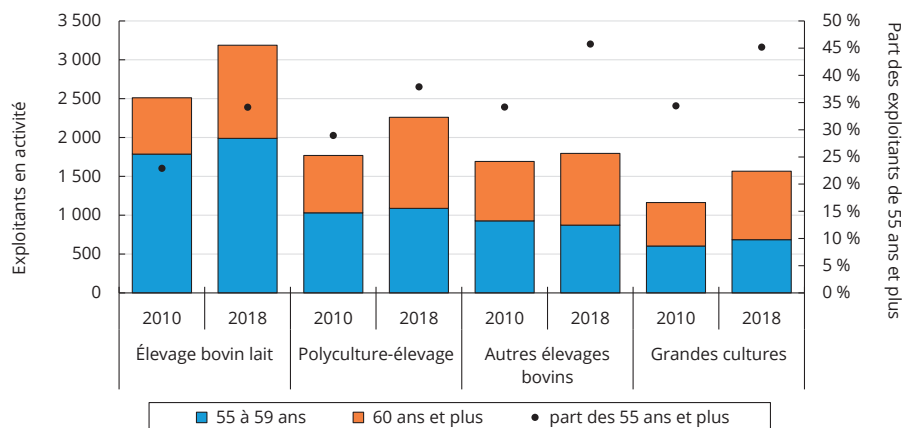
Dans le même temps, les systèmes de grandes cultures se sont révélés attractifs. La polyculture-élevage, à la croisée des mutations entre élevage bovin et grandes cultures, se maintient. Les taux de renouvellement, assez élevés dans ces filières sans permettre toutefois un remplacement intégral, traduisent ces dynamiques.

### Le vieillissement des exploitants pèse sur le renouvellement

Même si on observe des sorties de l'agriculture à tout âge, les départs des exploitants à la retraite sont le premier motif de cessation. Comme pour beaucoup d'autres secteurs, le vieillissement de la population entretient ce mouvement. 40 % des exploitants en activité ont 55 ans ou plus en 2019, contre 28 % en 2010 ; 19 % ont 60 ans ou plus en 2019, contre 11 % en 2010. La situation est la même au plan national. Malgré les installations de jeunes, la part des exploitants âgés progresse régulièrement dans tous les secteurs agricoles. Les exploitants des grandes cultures et de l'élevage de bovin-viande sont en moyenne les plus âgés. Les personnes de 60 ans ou plus y représentent respectivement 28 % et 25 % de l'effectif en 2018. Toutefois, si l'on considère le nombre d'exploitants, c'est l'élevage bovin lait qui est le plus concerné. En 2018, 3 200 éleveurs laitiers spécialisés connus de la MSA avaient plus de 55 ans, dont 1 200 plus de 60 ans. Le besoin de renouvellement à court terme est donc très important dans cette filière, d'autant plus que les départs à la retraite y sont plus précoces que dans les autres filières, puisqu'ils débutent avant l'âge de 60 ans.

### Un vieillissement de la population des exploitants dans toutes les grandes filières agricoles

Exploitants normands de 55 ans et plus en activité et part dans l'effectif total en 2010 et 2018 par type de production



Source : MSA

Note de lecture : Dans l'élevage bovin lait, 3 200 exploitants normands en activité en 2018 ont 55 ans et plus ; ils représentent 34 % de l'ensemble des éleveurs spécialisés en bovin lait dans la région

### Les nouveaux exploitants s'installent souvent avant 30 ans

Dans ce contexte, l'installation de jeunes exploitants est importante. 45 % des personnes installées entre 2015 et 2019 avaient 30 ans ou moins. Cette proportion s'élève à 55 % en bovin lait. Qu'il s'agisse des installations de 2019 ou des exploitants en activité, les éleveurs laitiers se distinguent par un âge à la première installation un peu plus précoce que dans les autres filières. Résultante des installations

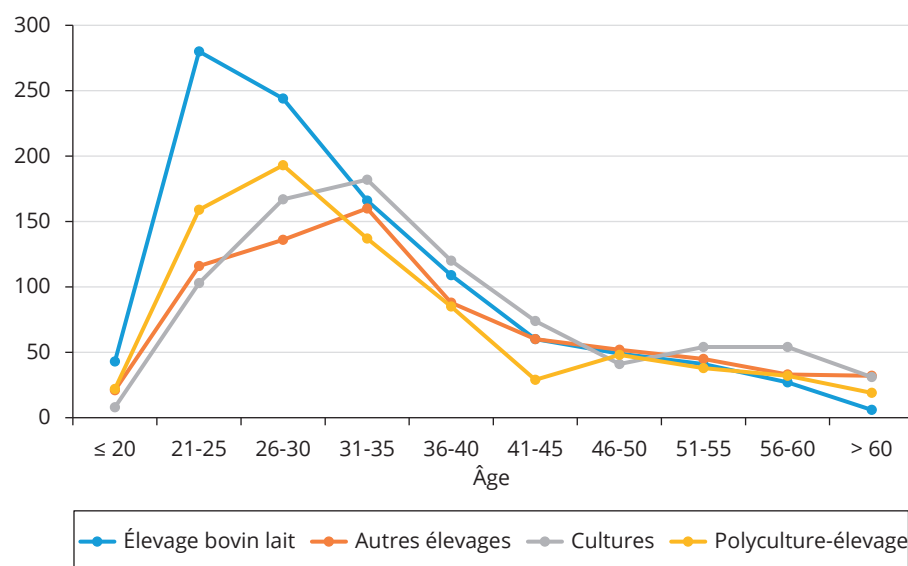
et départs à la retraite précoces dans les bovins lait : les exploitants y sont, en moyenne, parmi les plus jeunes de l'agriculture, et ce depuis plusieurs décennies. Ce constat, livré par les recensements agricoles de 2000 et 2010, est partagé par les autres grandes régions laitières.

### La part des femmes plafonne depuis plus de 10 ans

Les hommes sont majoritaires dans les installations, avec 66 % du total en 2019 (64 % en moyenne entre

### Les éleveurs laitiers s'installent souvent assez jeunes

Installations des chefs d'exploitation des grandes filières sur la période 2015-2019 selon l'âge



Source : MSA

2015 et 2019). Les femmes sont très minoritaires parmi les jeunes installés, puis deviennent majoritaires un peu avant l'âge de 40 ans. Cela pourrait être le résultat d'un arbitrage entre vie professionnelle et vie familiale. Elles sont également majoritaires lors des installations avec transferts entre époux (81 % en 2019), beaucoup moins fréquentes.

En moyenne, les femmes s'installent donc assez tardivement et ont tendance à cesser le métier de manière plus précoce que les hommes (voir ci-dessous). Au final, la part des femmes parmi les exploitants en activité demeure assez faible (26,6 % en 2010, 26,3 % en 2019), comme en France (25,4 % en 2019), alors que l'ensemble de l'emploi s'est féminisé, notamment dans le salariat agricole. Elles sont proportionnellement assez présentes en élevage non bovin : chevaux, ovins, caprins, volaille, lapins.

### Près de 2 installations sur 3 sous une forme sociétaire

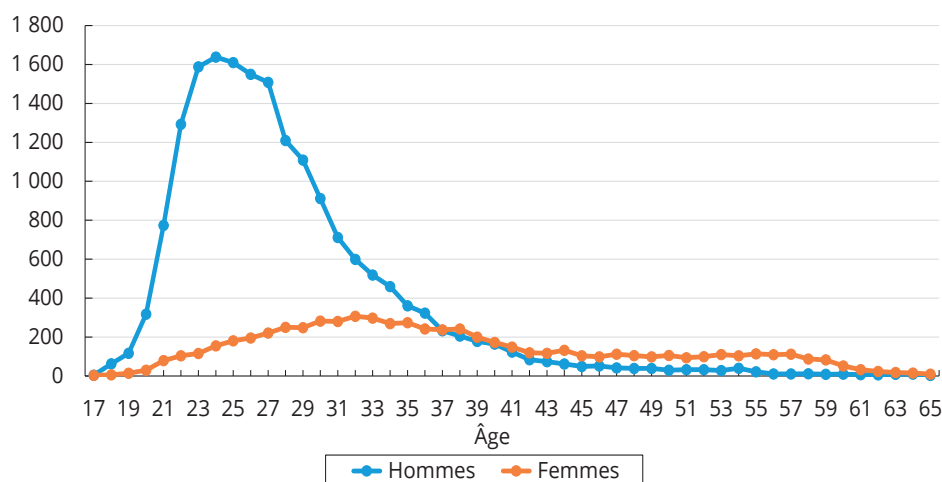
En 2019, 64 % des exploitants se sont installés en société (58 % en 2010). Le GAEC est la forme sociétaire la plus fréquente lors d'une installation en 2019. Les jeunes exploitants, en particulier, optent de plus en plus pour le GAEC. Peut-être est-ce l'effet de la transparence des GAEC, réforme introduite par la PAC 2015-2020, qui permet à chaque associé de percevoir des aides de manière individuelle. En France, seuls les GAEC bénéficient de ce mécanisme.

### Un tiers des nouveaux installés exerce une autre activité

En 2019, comme en 2010, un nouvel installé normand sur trois exerce une autre activité. Il s'agit essentiellement d'une activité salariée, agricole ou non. Aussi bien en France qu'en Normandie, l'élevage laitier, filière réputée exigeante en temps de travail, se démarque par un taux de pluriactivité très faible parmi les installés (22 %).

## Les femmes sont majoritaires parmi les installés juste avant l'âge de 40 ans

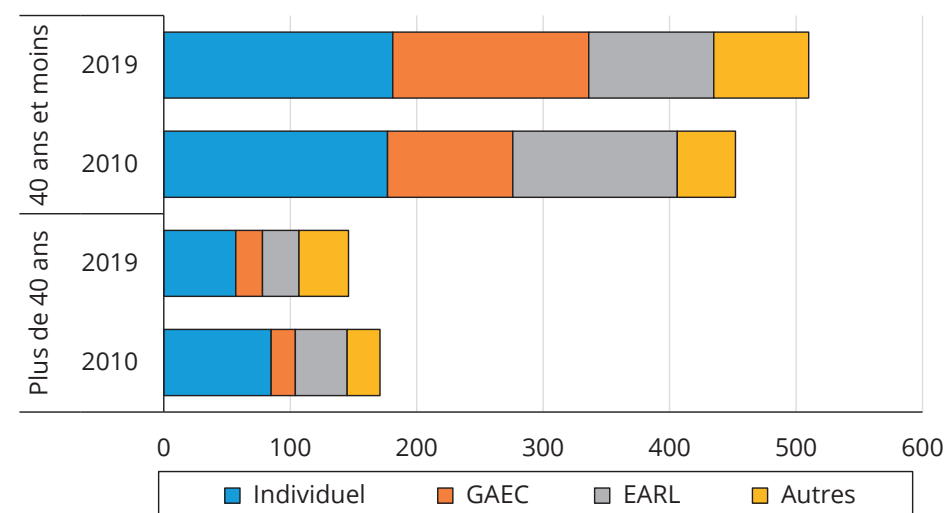
Exploitants normands en activité en 2019 selon l'âge de la première installation



Source : MSA, traitement Draaf Normandie

## Progression des installations sous forme sociétaire, en particulier par les jeunes exploitants

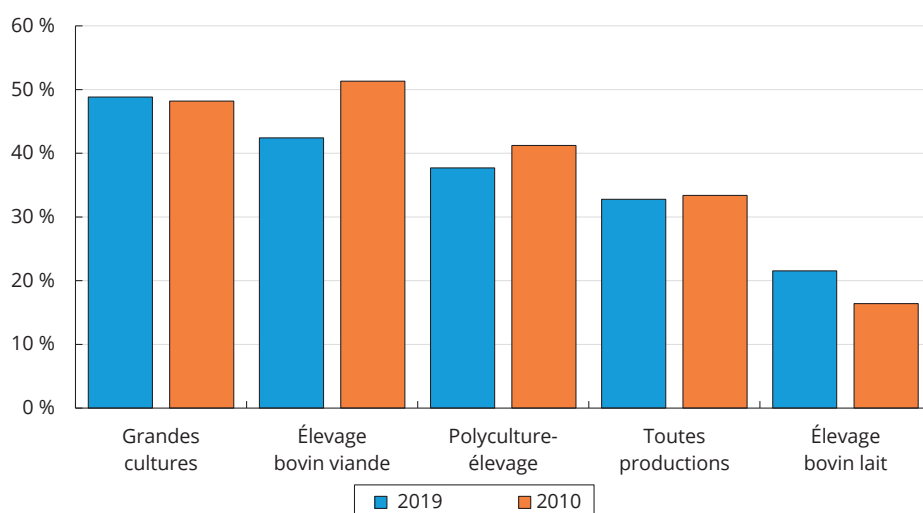
Installations des chefs d'exploitation en 2010 et 2019 selon la forme juridique



Source : MSA

## Très peu d'éleveurs laitiers en pluriactivité

Part des chefs d'exploitation installés en 2010 et 2019 exerçant une autre activité



Source : MSA

## De plus en plus de surfaces importantes dès l'installation

Concernant les surfaces agricoles lors de l'installation, la dernière décennie est marquée par une hausse des exploitations de 50 ha et plus (29 % des installations en 2010, 36 % en 2019) au détriment de celles de 10 ha à 49 ha (49 % en 2010, 39 % en 2019). Cette progression est surtout à mettre au crédit des polyculteurs-éleveurs, dont le nombre d'installés avec 50 ha ou plus de surface a doublé durant la décennie. Un quart des exploitants s'est installé sur une surface inférieure à 10 ha en 2019. Les exploitations en maraîchage et élevage non bovin sont surreprésentées. Durant les années 2000, ces installations sur de petites surfaces ont progressé (+ 18 %) et même quasiment doublé entre 2014 et 2018. La plupart des orientations ont connu une hausse, et plus particulièrement le maraîchage et les élevages de chevaux ou de volaille-lapins.

## Des installations pérennes

85 % des exploitants installés en 2013 sont encore actifs en 2019. Cette proportion dépasse même 90 % chez les personnes installées avant 40 ans, et ce pour toutes les principales filières de la région. Ce taux de maintien 6 ans après l'installation est identique pour les personnes ayant débuté en 2004.

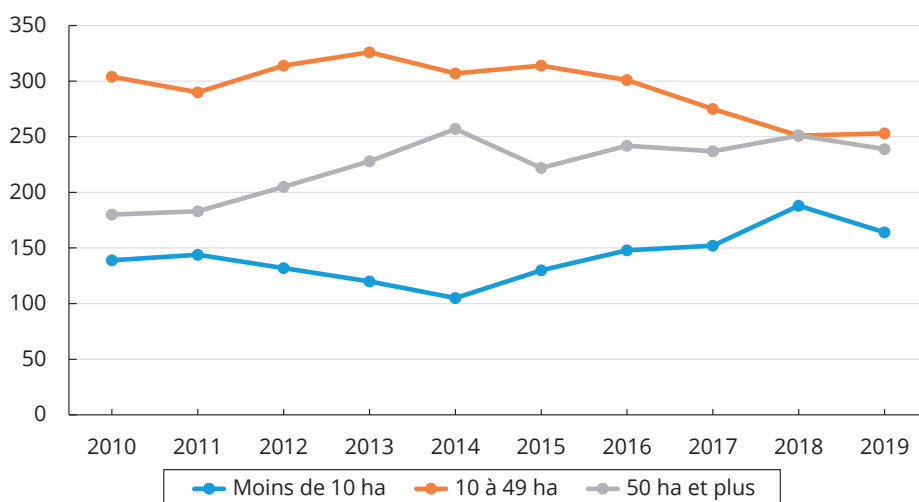
## Des départs à tout âge, mais surtout au moment de la retraite

Suivre des exploitants sur une longue période est une autre manière de juger de la pérennité de l'activité. 67 % des exploitants normands de 2005 (quels que soit leur année d'installation et leur âge) sont encore en activité 5 ans après, 57 % 10 ans après et 46 % 14 ans après. Sur cette période de 14 ans, le taux de maintien des jeunes agriculteurs (de moins de 40 ans en 2005) est élevé (85 %). Puis il s'effrite lentement et commence à baisser de manière significative juste avant 60 ans.

Le taux de maintien dans le statut

## En 2019, 36 % des exploitants normands s'installent avec 50 ha ou plus

Installations en Normandie en 2019 selon la taille de l'exploitation

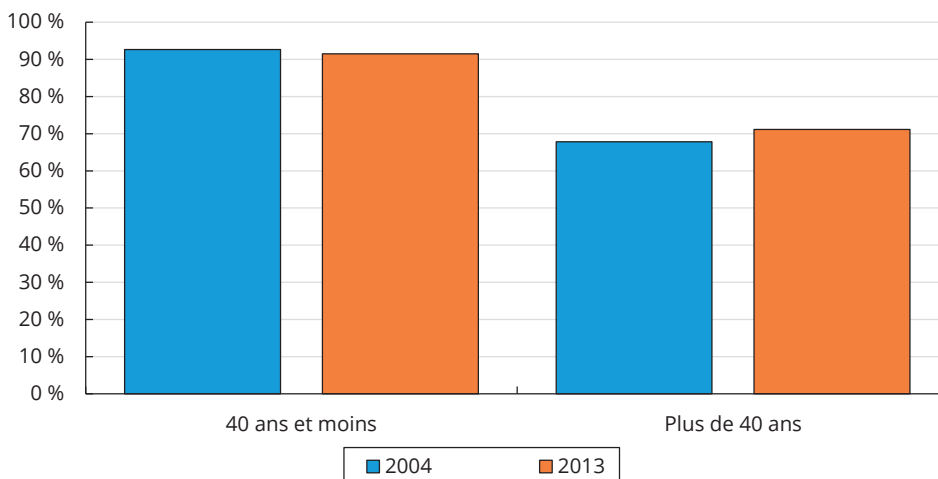


Source : MSA

Note de lecture : 239 exploitants se sont installés avec une surface de plus de 50 ha en Normandie en 2019

## Plus de 90 % des jeunes exploitants installés en 2004 comme en 2013 sont encore en activité 6 ans plus tard

Taux de maintien à 6 ans des exploitants installés en 2004 et 2013 selon l'âge



Source : MSA

## La retraite, premier motif de cessation des exploitants

Taux de maintien en 2010, 2015 et 2019 des exploitants normands en activité en 2005 selon leur âge et genre

Exploitants normands en 2005	2010	2015	2019
de moins de 30 ans	92 %	89 %	85 %
de 30 ans à moins de 40 ans	92 %	89 %	85 %
de 40 ans à moins de 50 ans	90 %	85 %	71 %
de 50 ans à moins de 60 ans	45 %	25 %	10 %
de 60 ans et plus	20 %	12 %	8 %
<b>Hommes</b>	<b>71 %</b>	<b>62 %</b>	<b>51 %</b>
<b>Femmes</b>	<b>54 %</b>	<b>43 %</b>	<b>33 %</b>
<b>Total</b>	<b>67 %</b>	<b>57 %</b>	<b>46 %</b>

Source : MSA, traitement Draaf Normandie

Note de lecture : 67 % des exploitants en activité en Normandie en 2005 le sont encore en 2010

d'exploitant est moindre pour les femmes que les hommes. Le tiers des exploitantes normandes de 2005 est encore en activité en 2019, contre la moitié pour les hommes. Ce constat est vrai à tout âge : à titre d'exemple, 85 % des exploitantes de moins de 30 ans en 2005 sont encore en activité en 2010, contre 93 % pour les hommes. Ces arrêts anticipés des femmes s'expliquent peut-être par l'orientation vers d'autres activités pour compléter le revenu ou lors de difficultés financières.

### Encadré 1 : Les aides à l'installation en 2019

Les aides à l'installation ont pour objet de soutenir financièrement les agriculteurs lors de leur première installation. Ces aides sont financées par l'Union européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural, FEADER), l'État et les régions.

La **Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)** est une aide à la trésorerie accompagnant le démarrage de l'installation. Elle est accordée à condition que le porteur soit âgé de moins de 40 ans, remplisse une condition de capacité professionnelle agricole et ait établi un plan d'entreprise sur 4 ans qui traduit l'élaboration d'un projet d'installation viable économiquement. Au-delà des différents critères d'éligibilité, les candidats doivent réaliser un « parcours à l'installation », qui débute au **Point Accueil Installation (PAI)**, « porte d'entrée unique d'orientation et d'information avant toute création ou reprise d'entreprise en agriculture », présent dans chaque département. Dans le cadre de ce parcours, ils établissent un **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)**, visant à développer les compétences nécessaires au projet. Ce PPP, obligatoire pour les candidats à la DJA, est aussi ouvert à tous les porteurs de projet. Il est élaboré avec des conseillers 'projet' et conseillers 'compétence', réunis dans des **Centres d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP)**. Ce parcours à l'installation prévoit des formations, en premier lieu un stage collectif de 21 heures conduisant à la validation du PPP.

(davantage d'informations sur <https://normandie.chambres-agriculture.fr>, <http://agriculture.gouv.fr>)

En Normandie, le bilan du parcours à l'installation 2019 est le suivant :

- 1 203 porteurs de projet ont été accueillis au PAI
- 399 PPP ont été validés par les CEPPP
- 537 stages « 21 heures » ont été effectués
- 312 DJA ont été octroyées pour 7 937 700 € dont 6 180 960 € de FEADER (78 %) et 1 756 740 € de crédits de l'État (22 %)

Le profil des porteurs de projets s'étant présentés au PAI en Normandie en 2019 :

- 36 % sont des femmes
- 84 % ont 40 ans ou moins
- 60 % prévoient de s'installer avec la DJA
- 50 % sont salariés en CDI, 8 % en CDD, 22 % sont demandeurs d'emploi
- 55 % ne sont pas d'origine agricole
- 53 % ont un diplôme requis pour l'octroi de la capacité professionnelle agricole (lors de leur entrée au PAI)
- 40 % d'entre eux environ envisagent une création, les autres personnes une reprise

(Source : Présentation au Comité régional de l'installation et de la transmission (CRIT) Normandie 2019 et 2020 – DRAAF, SREAA-FAM Normandie)

Le statut de jeune agriculteur (JA), obtenu par l'attribution de la DJA, permet aux jeunes installés de bénéficier d'autres dispositifs soutenant l'installation, comme des exonérations fiscales, abattements des cotisations sociales... Par ailleurs, une partie de l'enveloppe du premier pilier de la PAC est utilisée pour accompagner les jeunes installés. Il s'agit d'une revalorisation des DPB (Droits à paiement de base) d'environ 90 euros par hectare, sur les 34 premiers hectares. Le montant est identique partout en France, et est octroyé pour une période maximale de 5 ans.

Pour les porteurs de projets qui ne seraient pas éligibles à la DJA, le Conseil régional de Normandie ([www.normandie.fr/agriculture](http://www.normandie.fr/agriculture)) finance l'aide « impulsion installation ». En 2019, 75 dossiers ont ainsi été financés pour 8 300 euros d'aide en moyenne.



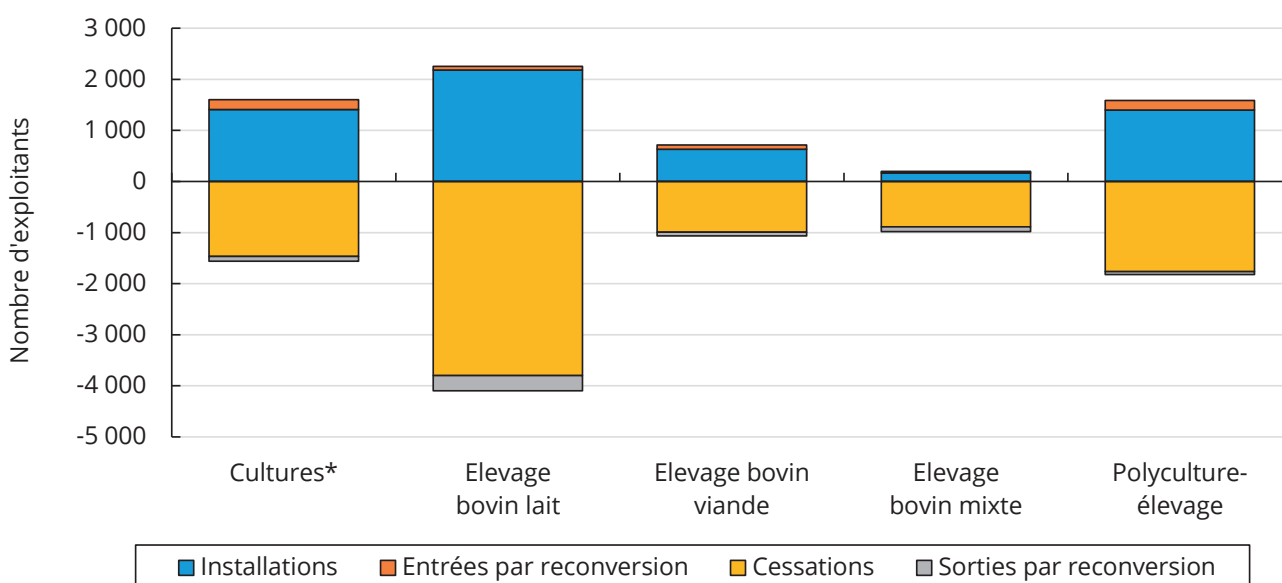
## Encadré 2 : L'emploi des exploitants, marqueur des évolutions de l'agriculture normande

Le nombre d'exploitants agricoles affiliés à la MSA a baissé de 11 % entre 2010 et 2019. L'élevage bovin a perdu beaucoup d'exploitants (- 19 %), la polyculture-élevage a assez bien résisté (- 4 %) et les grandes cultures ont progressé de 2 %. Ces évolutions reflètent les transformations de l'agriculture normande. Les données de la MSA apportent un éclairage sur les dynamiques à l'œuvre, entre installations des jeunes, départ des anciens et reconversions :

- dans toutes les orientations, le renouvellement des exploitants se fait essentiellement par le biais des installations, et les sorties via les cessations ; les reconversions, changements d'orientation au sein du régime des exploitants, sont d'un niveau assez faible
- les cessations, intervenant avant tout au moment de l'âge de la retraite, sont donc très liées au niveau de vieillissement des exploitants. Comme l'ensemble de l'économie française, l'agriculture normande a déjà connu entre 2005 et 2010 le pic des départs à la retraite des premiers enfants du baby boom. Le tiers des exploitants affiliés à la MSA a quitté la profession durant cette période de 5 ans, soit approximativement autant que durant la décennie qui a suivi.
- entre 2010 et 2019, les installations n'ont pas compensé les cessations, quelle que soit l'orientation. Certaines orientations s'en sortent bien, avec un taux de remplacement élevé (polyculture-élevage et surtout cultures). Le renouvellement est beaucoup plus faible en élevage laitier, même si ce secteur concentre le tiers des installations en Normandie sur la période.
- les reconversions déclarées à la MSA complètent le tableau. Sans surprise, elles concernent en premier lieu les éleveurs bovins spécialisés, dans cette période marquée par la fin des quotas laitiers. De nombreux éleveurs laitiers se sont orientés vers la polyculture-élevage ou les cultures, mais des polyculteurs-éleveurs ont fait le choix inverse en se spécialisant dans la production de lait. Au final, ces changements d'orientation entre 2010 et 2019 se soldent par un bilan positif pour les grandes cultures et la polyculture-élevage et de nombreuses sorties de l'élevage laitier spécialisé.

### Dans toutes les filières, l'évolution de l'emploi des exploitants s'explique essentiellement par les cessations et installations

Contributions à l'évolution de l'emploi des exploitants dans les principales filières normandes entre 2010 et 2019



Source : MSA, traitement Draaf Normandie

\* Cultures : maraîchage, cultures céréalières, industrielles et autres cultures

### Encadré 3 : Méthodes

Cette étude se fonde sur les données du Tableau de Bord de l'Emploi annuel (TBE) de la [Mutualité Sociale Agricole](#) (MSA). Il est constitué par la MSA à partir des données recueillies auprès de ses adhérents, actifs salariés et non salariés affiliés au régime agricole. La notion d'installation correspond à une première affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales, comme chef d'exploitation.

Les activités retenues, proches du périmètre du recensement agricole, sont les cultures spécialisées (en grandes cultures, maraîchage, arboriculture), l'élevage spécialisé (de bovins, volaille, ovins, caprins, équins et porcins), la culture et l'élevage associés, sous le terme « polyculture-élevage » dans cet article. C'est la catégorie de risque d'accident du travail pour laquelle l'exploitant paie une cotisation à la MSA qui définit l'activité.

Le taux de renouvellement au cours d'une année est défini comme le nombre d'installations rapporté au nombre d'exploitants ayant cessé l'activité sur la même période (en %).

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

PAC : politique agricole commune

### Pour en savoir plus

- [Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B., 2019, ActifAgri. Transformations des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la Documentation française, Paris](#)
- « [L'emploi salarié accompagne les mutations de l'agriculture normande](#) », Agreste Études n° 1, août 2020, Draaf Normandie

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

DRAAF de Normandie  
Service Régional de l'Information Statistique et Économique  
6, Bd Général Vanier  
14070 Caen Cedex 5  
Mail : [srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr)  
Tél : 02.32.18.95.93

Directrice de la publication : Caroline Guillaume  
Rédacteur en chef : Michel Delacroix  
Rédacteur : Yvon Gourlaouen  
Composition : Anne-Marie Geoffroy  
Dépôt légal : À parution  
ISSN : 2728-9664